

**DECLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS SENATORIALES
(Départements et collectivités élisant leurs sénateurs au scrutin majoritaire)**

Formulaire à remplir par chaque REMPLACANT

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)
Election dans le département ou la collectivité de :

1. IDENTITE
Nom de naissance :
Nom figurant sur le bulletin de vote ¹ :
Prénoms ² :
Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/>
Né(e) le : ___/___/___ à (commune) :
Département : ou Collectivité d'Outre-mer :ou Pays :
Nationalité :
2. SITUATION
Profession ³ :
Numéro CSP correspondant ⁴ : ___
Etes-vous actuellement sénateur ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
3. COORDONNEES
Adresse : N° (bis, ter...) Type de voie Nom de la voie
Code postal : _____ Commune :
Pays (si hors France) :
Téléphone (recommandé) : ___/___/___/___
Courriel (recommandé) :

Accepte de remplacer, en cas d'élection et de vacance de siège,

Monsieur/Madame⁵

qui a déclaré vouloir poser sa candidature aux élections sénatoriales du
dans le département ou la collectivité mentionnée ci-dessus

Etiquette politique déclarée du remplaçant :

Je reconnais avoir été informé (e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus », mis en œuvre par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, les données à caractère personnel visées à l'article 5 du décret précité concernant chaque candidat de la liste ;

2. que ces données à caractère personnel, à l'exception de l'adresse et du téléphone, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ;

3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture (ou du haut-commissariat en Nouvelle-Calédonie) dans les conditions suivantes :

- pour les données autres que la nuance politique, il est organisé dans les conditions de droit commun définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée ;

- pour la nuance politique, l'article 9 du décret du 9 décembre 2014 précise que les candidats désirant obtenir une rectification de la nuance politique qui leur a été attribuée doivent présenter leur demande jusqu'au quatrième jour inclus précédant le scrutin s'ils souhaitent qu'elle soit prise en compte pour la diffusion des résultats. Toute demande de rectification présentée après ce délai ne pourra donc pas être prise en considération pour la diffusion des résultats, quand bien même elle serait fondée. Elle sera examinée ultérieurement.

Fait à, le

Signature du remplaçant :

¹ Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

² Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. A défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

³ Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

⁴ Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur.

⁵ Rayer la mention inutile et indiquer son nom d'usage et son prénom usuel.